

Organigramme ContrePied ASBL au 20-06-2024

Légende :

- 1 cadre ou 1 ligne = une personne physique ;
- F & H = Femme & Homme ;
- CDI = travailleur sous contrat à durée indéterminée ; CDD = travailleur sous contrat à durée déterminée ; Art. 60 = travailleur sous contrat article 60§7
- Tous les travailleurs sous contrat sont employés à temps plein, sauf si autre durée spécifiée ;
- Tous les travailleurs sous CDI & CDD sont financés en fonds propres, sauf si autre précisé.

Coordinateur d'équipe Responsable technique - Encadrement (F - CDI)
Administrateur délégué Gestion journalière - Responsable administratif - Encadrement (H - CDI)

Encadrement - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)	Encadrement - Assistant administratif (F – CDI – 4/5 temps)	Encadrement - Assistant administratif (F – CDI)
--	---	---

Assistant administratif (F - CDI - ACS)
Agent d'information - Accueil téléphonique (H – CDI)
Chauffeur-accompagnateur (F - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur- accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur- accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)

Chauffeur-accompagnateur - (F - Contrat art. 60§7)
Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
Chauffeur-accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)
Chauffeur-accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)
Accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)